

/EF.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 85-446 du Novembre 1985

chargeant le Camarade Hospice ANTONIO, Ministre des Finances et de l'Economie de l'intérim du Camarade Adolphe BIAOU, Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative pour compter du 4 Novembre 1985.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT, PRÉSIDENT DU
CONSEIL EXÉCUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 4 Novembre 1985, le Camarade Hospice ANTONIO, Ministre des Finances et de l'Economie est chargé de l'intérim du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative pendant l'absence du Camarade Adolphe BIAOU.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 6 Novembre 1985

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 CC/PKPB 4 CP/ANR 6 PPC 2 SGCEN 4 CPC 4 IGE 4 MDIAC-
MEB 6 Autres Ministères 13 DPE-DLC-INSAE 6 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-GDE CHANG
3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1